

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming /
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /
Commentaires supplémentaires: Page 362 comporte une numérotation fautive: p. 35.

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

FEUILLETON ILLUSTRÉ

PARAISSENT LE JEUDI

\$1.00 PAR ANNÉE

MORNEAU & CIE., ÉDITEURS

2 ORNYS LE NUMÉRO

LE SECRET DE L'INTENDANT

DEUXIÈME PARTIE — L'IDÉE DE M. DE VIVONNE

VIII

— Ah ! fit-il, oui, le voilà ce kirah : si bon, disait maître de

Lozeril, qu'il ferait revenir un mort. Si je t'en versais maintenant, tu n'en resterais pas moins raide sur le carreau, mon joli garçon trépassé.

Il prit le verre qu'il éleva à la hauteur de l'œil et continua :

— Oui, tu m'avais fait bonne mesure, coquin !... près d'un demi-flacon ! Et tu voulais me le faire avaler pour étourdir ma raison. Double imbécile ! croyais-tu donc que cette médiocre lampée pouvait m'abattre... si j'avais eu la fantaisie de l'ingurgiter ?

Il promena le verre sous son nez, dont les narines s'ouvrirent béantes au parfum alcoolique du breuvage.

— Doux chevalier, reprit-il, tu ne te doutais guère que tu me versais le coup du départ !

Avant de poser le verre sur ses lèvres :

— A mon heureux voyage ! dit-il.

Et il but bien doucement, en fin gourmet, les yeux béatement clos.

Seulement, après la dernière goutte avalée, quand, la tête encore renversée, il rouvrit les yeux, une subite apparition s'offrit à son regard et le verre, échappé de sa main tremblante, se brisa sur le parquet.

Devant lui se dressait Colard, qui, muet et sombre, le regardait boire.

Saisi d'une soudaine terreur, la figure décomposée, l'œil

bagard, Bricbet recula de trois pas en demandant d'un ton brisé : « Viens-tu me tuer ? »

Colard haussa les épaules.

— A quoi bon ? dit-il, avec un sinistre sourire en jetant les yeux sur les éclats du verre brisé.



« Il sont morts ! dit le galérien d'une voix rauque. »

A ce sourire, à ce regard, la vérité se fit claire en l'esprit de Bricbet, qui, d'une voix étranglée, bégaya frissonnant :

— Je suis perdu ! Ce breuvage était empoisonné, n'est-ce pas ?

Et, fou de peur, il vint lâchement se rouler aux pieds de l'intendant impassible, lui serrant les genoux, lui baisant les mains, et il répéta avec des convulsifs sanglots :

— Sauve-moi ! Colard, sauve-moi !

— A quoi bon ? redit le serviteur.

Bricbet bondit vers le portefeuille, le tendit à l'intendant et bégaya suppliant :

— Reprends cette fortune, mais ne me laisse pas mourir.

Et il s'affaissa anéanti sur le parquet, incapable de se soutenir plus longtemps sur ses jambes chancelantes.

Au lieu de s'occuper du misérable pantelant à ses pieds, Colard était resté pensif. Soudain un sourire reparut encore sur ses lèvres, comme si,

à ce moment, une idée longtemps poursuivie lui arrivait tout à coup.

Il posa la main sur l'épaule de Bricbet en lui disant :

— Écoutez-moi ; vous n'avez plus qu'une heure à vivre, si je ne consens pas à vous sauver...

— Tu vois bien que tu peux me sauver ! la vie ! de grâce !

la vie !... je serai ton esclave dévoué, gémit le misérable, dont l'œil brilla d'une lueur d'espoir.

Colard secoua la tête.

—Vous m'aviez déjà promis la plus complète obéissance, dit-il, et vous avez cherché à vous y soustraire en vous faisant garder à vue pour m'empêcher de venir jusqu'à vous réclamer l'exécution de vos engagements.

—Je les remplirai tous... si tu me sauves.

—Tenez-les d'abord, fit sèchement Colard.

Et il lui montra la table, en ajoutant :

—Mettez-vous là.

Humble, soumis, Bricbet se releva et vint s'asseoir en disant tout craintif :

—Tu ne me trompes pas, Colard... Je puis compter sur toi, n'est-ce pas ? Si j'obéis, tu m'assures la vie... tu as no contre-poison... montre-le-moi.

Pour toute réponse, Colard tira de sa poche une petite fiole.

—À l'aspect de ce moyen de salut, Bricbet se ramassa sous lui pour s'élançer sur l'intendant et lui arracher la fiole. Mais il s'arrêta subitement à la vue d'un long et large couteau, qui apparut, en même temps, dans l'autre main de Colard. Tout frémissant de son impuissance, il se laissa retomber sur le siège placé devant la table.

Comme s'il n'avait pas vu cette tentative de révolte, le vieux domestique dit d'une voix grave :

—Obéissez, avant que les premières douleurs du poison vous torturent, car je ne pourrais plus rien pour vous.

—Commande ! fit vivement Bricbet.

Colard alla chercher sur une crédence tout ce qu'il fallait pour écrire. En passant près du bahut, il y prit un verre et revint placer le tout sur la table.

—D'abord, fit-il, rendez-moi le testament écrit en faveur de Mme Bricbet.

—Je ne l'ai plus, balbutia le procureur.

Colard le regarda dans les yeux pour voir s'il mentait.

—Je te le jure... il a été brûlé cette nuit... crois-moi...

Tiens, vois plutôt là-bas ; ce sont les cendres du papier, insista le malheureux.

—Peu importe, après tout ! reprit Colard ; tout acte d'une date postérieure annulera ce testament.

Il avança devant le procureur une feuille de papier blanc et prononça :

—Commencez d'abord par me donner ici un spécimen de l'écriture que je vous ai commandée.

Bricbet écrivit à la hâte deux lignes qu'il présenta à l'intendant.

—C'est bien cela ? demanda-t-il tout anxieux à Colard qui examinait attentivement l'écriture.

—Oui, c'est cela. Maintenant, sur une autre feuille, écrivez ce que je vais vous dicter, ordonna le vieux domestique en allumant le premier papier à la bougie.

Bricbet avait repris la plume. Tout à coup il la posa près de lui, en disant :

—Si tu versais d'abord ton contre-poison en ce verre, j'écrirais le cœur plus tranquille.

Au lieu de répondre, le domestique se leva et se dirigea vers la porte.

En le voyant s'éloigner, Bricbet se redressa, saisi par l'épouvante revenue ; et cria du ton de la plus suppliante prière :

—Reste... ne m'abandonne pas !... J'obéis sans aucune hésitation... J'ai confiance en toi.

Colard revint sur ses pas et répéta :

—Écrivez.

Le procureur se courba avec empressement sur le papier et sous la dictée de l'intendant, il écrivit :

« Aujourd'hui, sain d'esprit et de corps, j'ai consigné ici le changement que j'apporte à mes dernières volontés. Sauf un demi-million et mon hôtel que je lègue à mon épouse Aurora Fouquier, je laisse ma fortune entière à Pauline Bricbet, ma fille bien-aimée. Si le vœu d'un père est sacré pour Pauline, je lui demande de choisir pour époux le docteur Maurice Gardie. »

—Est-ce fait ? demanda Colard.

—Oui.

—Maintenant, signez et datez du 4 du mois dernier, la veille de votre congestion.

Bricbet dessina un magnifique paraphe au bas de l'acte et passa le papier à l'intendant.

Celui-ci examina une à une chaque ligne de l'écrit, puis, satisfait sans doute, il le plia et le mit dans le portefeuille qui contenait les millions.

Le procureur avait quitté la table et tendait fébrilement son verre en répétant avec une ardente impatience :

—Verse, verse, verse !

Colard déboucha lentement la fiole et, d'une main ferme, il en vida la moitié dans le verre.

—Sauvé ! cria Bricbet.

Et, d'un seul coup, il avala le liquide.

Puis il marcha menaçant sur Colard, en disant :

—Maintenant que je ne cours plus de danger, nous allons compter ensemble !

Loïn de s'émouvoir, l'intendant fit entendre un rire tout vibrant de haine satisfaite.

—Imbécile ! dit-il, le kirsh était inoffensif ; c'est le vrai poison que tu viens d'avalé. Meurs comme un chien, car je n'ai plus besoin de toi.

Il n'avait pas achevé que Bricbet, sans un cri, tombait mort à ses pieds.

IX

Décidément le nom de Bricbet était sérieusement destiné à défrayer la curiosité parisienne. Pour la troisième fois, on se le répétait par toute la ville ; car, dans chaque coin, il était question de ce qu'on appelait : Le drame de l'hôtel Bricbet.

Les gens bien informés, ceux qui puisent la vérité à ses plus authentiques sources, racontaient qu'au milieu d'un souper un duel avait eu lieu entre le capitaine Fouquier, beau-père de Bricbet, et celui qui allait devenir le gendre du procureur, le chevalier de Lozeril.

Quatre amis, qui avaient assistés au repas, prétendaient n'avoir pu prévenir cette sanglante catastrophe, car les deux adversaires tout à coup, s'étaient précipités l'un sur l'autre avec une telle rage, qu'ils s'étaient mutuellement transpercés avant qu'on parvint à les séparer.

Cette exaspération des combattants remontait à une cause antérieure et ne pouvait s'attribuer à la fureur de l'ivresse, puisque les quatre témoins du duel affirmaient, sur leur honneur, qu'il n'avait pas été vidé plus de trois bouteilles entre six convives.

Après avoir inutilement tenté de secourir les blessés, qui leur avaient presque subitement expiré entre les bras, ces désolés témoins disaient avoir passé le reste de la nuit dans les larmes.

Et, de fait, ils étaient encore bien pâles et bien abattus quand, le lendemain, ils avaient comparu devant M. de Badières, le juge chargé de l'enquête. Ils semblaient être encore abrutis par cette douloureuse émotion.

Comme si ce n'était pas assez de deuil sur cette maison, la chronique de la ville ajoutait qu'à la même heure à l'étage au-dessous, le doux, bon et honnête procureur Bricbet avait succombé à une seconde attaque de la congestion cérébrale qui, quinze jours auparavant, l'avait épargné en le laissant si faible d'intelligence.

Le matin, ajoutait-on, en pénétrant chez son maître, le fidèle Colard l'avait trouvé mort et déjà froid, en chemise, étendu sur le parquet. Sans doute que le regretté vieillard avait senti venir l'attaque et qu'il s'était élancé du lit pour appeler au secours.

Quelques personnes, encore mieux renseignées, disaient que cette seconde attaque n'était pas venue sans cause... et que cette cause était l'ivrognerie.

La vérité avait percé, malgré tous les efforts du dévoué Colard pour conserver sans tache la mémoire de son maître.

On affirmait que le vieux serviteur, en entrant chez Bricbet, l'avait relevé gisant au milieu de bouteilles vidées. Le docteur Gardie, appelé trop tard par l'intendant pour le secourir, n'avait pu que constater le décès, résultant d'un excès de boisson.

C'était ainsi que, dans le public, on expliquait le drame de l'hôtel Bricbet.

Et il n'en pouvait être autrement.

Rien n'était plus logique, pour de Lozeril et Fouquier, que la supposition d'un duel acharné qui s'était terminé par un coup fourré.

Quant à Bricbet, mort d'un excès de boisson, Colard s'était arrangé pour donner crédit à cette version.

Dès qu'il avait vu le procureur tomber sur le parquet, terrassé par le foudroyant poison, l'intendant, sans perdre de temps, avait aussitôt déshabillé le cadavre, de manière à faire croire que la mort avait frappé le vieillard au saut du lit. Il s'était lui-même étendu sur la couche intacte pour en affaisser les matelas et donner au lit l'apparence d'avoir été foulé par le défunt.

Puis, sur la table, à côté du flacon de kirsch à demi plein, il avait placé huit ou dix bouteilles encore humides de vin, prises à la cave, où il les avait préalablement vidées.

— On croira que le défunt s'est livré à son péché mignon, s'était-il dit.

Alors il s'était retiré dans sa chambre pour y attendre le jour.

Excepté le pauvre capitaine, qui maintenant, était bien incapable de le trahir, nul au monde n'aurait pu dire que Colard avait passé une nuit blanche.

— Enfin ! se disait-il avec une sombre joie, Pauline ne sera pas dépouillée !

Avec un cruel sourire il ajoutait :

— Tous les trois... morts en une seule nuit, je ne m'attendais pas à une pareille réussite !

Car l'intendant n'ignorait pas le double duel. Quand il avait pénétré dans la chambre déserte de Bricbet, sa première pensée avait été que le procureur, avec de Lozeril et Annibal, devait être monté à l'étage supérieur.

— Ils l'ont emmené par l'escalier secret, s'était-il dit.

Et, à son tour, il avait gravi doucement les marches assez haut pour écouter ce qui se faisait et se disait chez Annibal. Il n'avait pu voir par quelle traîtrise le capitaine était tombé sous

le coup du chevalier, mais il savait que de Lozeril, après avoir frappé Annibal, avait été à son tour tué par Bricbet.

Le jour n'était pas encore grand arrivé, qu'un domestique matinal accourait, blême et effaré, frapper à la porte de l'intendant.

— Monsieur Colard, voici les quatre invités du capitaine qui se retirent ! lui annonça-t-il tout tremblant.

— Eh bien, François, ouvre la porte à ces messieurs. Je ne comprends pas en quoi ce départ peut te troubler si fort, fit Colard, qui s'habillait comme s'il venait de se lever.

— C'est que vous ne savez pas ce qu'ils disent en s'en allant ?

— Non, quoi ? demanda Colard, feignant le calme.

— Que, cette nuit, le capitaine et le chevalier se sont tués en duel ; ils sont encore sur le carreau.

A ces mots, Colard eut un bond de surprise douloureuse.

— Que personne n'entre dans la chambre pour toucher aux corps. Toi, court vite chercher M. de Badières. En t'en allant, recommande bien aux autres domestiques de ne pas faire un vacarme qui éveille M. Bricbet. Il sera toujours temps de lui apprendre une aussi affreuse nouvelle.

Un quart d'heure plus tard, le juge arrivait à l'hôtel et Colard l'introduisait dans la chambre. Au seul aspect des cadavres, son premier mot fut celui-ci :

— Ils se sont enferrés ! !

Après avoir pris toutes les notes utiles à la rédaction de son rapport, le juge demanda au majordome :

— Bricbet connaît-il ce drame ?

— Je n'ai pas osé le lui annoncer. Si monsieur voulait apprendre la vérité à mon maître, il le ferait mieux que moi.

— J'y consens.

— Je vais aller l'éveiller en lui disant seulement que vous désirez lui parler.

— Va ; je me charge du reste.

Deux minutes après, Colard sortait de l'appartement du procureur, la figure bouleversée et tremblant d'émotion. Sur son passage, il rencontra le domestique François, encore essouffé de sa marche chez le juge.

— Vite, vite, va chercher le docteur Gardie... il y a peut-être encore un espoir ! Après, tu iras quérir le notaire, maître Baudouin, commanda l'intendant d'une voix brisée.

— Que se passe-t-il donc ? fit le juge effrayé par ces ordres.

— Ah ! monsieur de Badières, quelle épouvantable catastrophe ! balbutia Colard, qui, sans pouvoir en dire plus, entraîna le magistrat devant le corps de Bricbet, gisant au milieu de cette chambre toute pleine des acres senteurs de vin répandu.

Le premier qui les rejoignit fut le docteur Gardie. A la vue des bouteilles sur la table, Maurice s'écria :

— Le malheureux a encore bu, malgré ma défense... et il a succombé à cette seconde attaque dont je l'avais menacé.

Comme la première fois, la face du procureur accusait une congestion cérébrale. Mais quand Maurice, aidé par Colard, eut placé le corps sur le lit pour l'examiner de plus près, quelque chose, dans l'aspect du visage, appela sans doute l'attention du médecin, qui, vivement, se pencha surpris vers cette tête immobile.

Après dix secondes d'examen, Maurice vint prendre sur la table un couteau et, s'en servant pour écarter les mâchoires contractées, il examina l'intérieur de la bouche, dont la langue lui apparut noire et corrodée.

—Oh ! se dit-il, je vois que Colard ne casse pas les fioles comme il le prétend.

Profondément affligé de la perte de son ami, M. de Badières, tout à son chagrin, n'avait pas remarqué la courte émotion de Maurice.

—C'est bien une congestion qui a tué mon vieil ami, n'est-ce pas, docteur ? demanda le juge.

—Oui, monsieur, prononça nettement le docteur malgré la découverte qu'il venait de faire.

Et tout en répondant, Maurice rapprocha les deux méchoires pour que la langue ne fût plus visible.

Quand il se releva, son regard surprit un éclair de joie dans l'œil de Colard, qui, pâle et anxieux, avait attendu la réponse du médecin.

—Cet homme est un empoisonneur et il croit que je n'ai rien deviné, se dit le jeune homme.

A ce moment arriva le notaire Beaudouin. Sa ranoune contre Bricbet oubliée et il accourait désolé pour voir une dernière fois son camarade d'enfance.

Après l'avoir laissé donner cours à sa douleur Colard vint au notaire.

—Monsieur Baudouin, lui dit-il, toute la fortune de mon maître est dans ce bahut. Voulez-vous la prendre encore en dépôt ?

—Ce bandit en a sans doute volé la moitié ! pensa Maurice.

Il achevait à peine cette réflexion, que Colard, qui avait tiré le portefeuille du bahut, le présentait au notaire en ajoutant :

—Comptez, je vous prie.

Baudouin feuilleta les liasses.

—Rien ne manque, dit-il.

Gardie écoutait étonné. Dans sa pensée, le vol devait avoir été le mobile de l'empoisonnement. La réponse du notaire lui prouvait son erreur.

—Quel est donc le motif du crime ? se demandait-il, dérouteré par cette preuve de la probité de Colard.

Il crut être sur la piste quand il entendit l'intendant dire encore au tabellion :

—Mon maître m'avait confié avoir refait son testament ; le nouvel acte doit être parmi ces papiers.

—Ah ! j'y suis, pensa Maurice ; il a tué après qu'on a eu testé en sa faveur.

Baudouin avait trouvé le testament, qu'il ouvrit et lut promptement.

—Oh ! s'écria-t-il, mon pauvre Colard, tu es perdu au changement. Car le premier acte stipulait en ta faveur une pension dont celui-ci ne contient pas un mot.

—Bast ! fit l'intendant ; le bonheur de voir deux jeunes gens heureux me consolera... Montrez à M. Maurice le passage qui le concerne.

Baudouin tendit l'acte au docteur.

A la lecture des deux lignes où Bricbet recommandait à Pauline de choisir Maurice pour époux, le jeune homme, ébahi de bonheur, regarda Colard en face.

—Je m'y perds, se dit-il en voyant sur la figure de l'intendant la sincère joie qu'y imprimait l'espoir du prochain mariage de Pauline.

Tels avaient été les faits sur lesquels s'était basée la chronique de la ville à propos de ce qu'on nommait le drame de l'hôtel Bricbet.

Après avoir donné l'ordre de reporter à son ancien domicile le corps du chevalier, M. de Badières avait fait procéder aux funérailles d'Annibal.

Celles de Bricbet ne devait avoir lieu que le lendemain. La position qu'avait occupée le défunt exigeait le temps de convoquer ses nombreux amis.

Si étrange père qu'il avait pu se montrer, Annibal était aimé d'Aurore, qui suivit pieusement sa déposition.

Après la cérémonie funèbre, quand il ramena M^{me} Bricbet à son bras, M. de Badières voulut faire entrer un peu de joie en cette âme dévolée.

—La mort du chevalier, dit-il, permettra de laisser oublier le procès de M. de Cambiac. On va donc très prochainement le laisser s'évader sous la condition de quitter la France.

Malgré sa douleur, Aurore se sentit doucement remuée.

—Je suis veuve ! se dit elle.

Et, dans sa pensée, elle se vit libre d'elle-même, rejoignant Raoul en son exil.

* * *

Vingt-quatre heures après les modestes funérailles du capitaine, Bricbet, à son tour, fut porté en terre, suivi d'un immense cortège d'amis.

Au moment du départ, Colard s'était évanoui de douleur. On l'avait bien rappelé à lui, mais comme le profond désespoir de l'intendant faisait craindre une rechute pendant la cérémonie, force avait été à l'assistance de laisser à l'hôtel ce modèle des serviteurs.

Devenu calme, dès qu'il s'était trouvé seul, Colard avait gagné la chambre de Bricbet et, là, assis sur le fauteuil du défunt, il écoutait tinter le glas funèbre des cloches de l'église Saint-Louis-en-l'Isle, où avait lieu la messe mortuaire.

Si proche de l'hôtel était l'église que, par la fenêtre ouverte, les chants de mort arrivaient assez distincts à l'oreille de Colard pour qu'il pût savoir à quel point en était le service.

Bien que rassuré sur l'impunité de son crime par la déclaration du docteur Gardie et l'opinion publique, qui attribuaient la mort de Bricbet à son intempérance, l'intendant comprenait qu'il n'aurait sa tranquillité acquise que quand le défunt serait bien et dûment enfermé dans le caveau particulier de l'église, privilège auquel lui donnait droit sa qualité de notable de la paroisse.

—Dans une heure, il sera étendu sous sa dalle et je n'aurai plus rien à craindre ! murmurait le majordome.

Malgré l'anxieuse impatience qui le torturait, Colard avait le sourire aux lèvres.

—Cette fois, pour tout ce monde qui prie là bas, Bricbet est bien mort, se disait-il.

Enfin le glas plus précipité des cloches annonça que la cérémonie avait atteint ce moment où la pierre du tombeau allait recouvrir à jamais la preuve de son crime.

A cette lugubre sonnerie, le vieux serviteur se leva palpitant d'émotion et, avec le rire nerveux de l'homme dont la poitrine serrée par l'angoisse se dilata subitement, il s'écria d'un air de triomphe :

—Mon but est donc atteint !

Son rire ne s'était pas encore éteint, que, derrière lui, retentit à ses oreilles ce mot terrible :

—Assassin ! ! !

D'un seul bond, Colard se retourna.

A la vue de celui qui, silencieusement entré, venait de par-

ler, l'intendant, sans voix, la face convulsée par un immense effroi, recula jusqu'à l'extrémité de la chambre et tomba évanoui.

X

Avant de continuer plus loin notre récit, il faut, pour rendre bien intelligibles les faits qui suivront et leur retirer le caractère étrange qu'il pourront avoir, il faut, disons nous, remonter de longues années en arrière pour parler d'un personnage dont, jusqu'à présent, nous n'avons cité que le nom.

Le 5 mars de l'année 1678, la foule se pressait écorne sur le quai du port de Toulon.

Tous les regards des curieux entassés se portaient sur le point de la grande rade, entre la grosse tour et le cap Brun, où se montrait de plus en plus distincte, à mesure qu'elle approchait, une superbe galère, au corps blanc et or, qui arrivait de la pleine mer, fondant le flot de ses quatre-vingt rames.

Ce fut à ce nombre de rames, que la distance diminuée permit de compter, que la foule recouvrit le bâtiment qui s'approchait.

—C'est la « Reale de France » qui revient, s'écria-t-on aussitôt.

—Et elle ramène le Gros-Crevé après trois années d'absence, ajouta-t-on gaiement dans tous les groupes.

Si trivial qu'il puisse paraître, ce surnom est historique. Donné à la cour de Versailles, il avait été rendu populaire par les gens de mer du Levant, qui ne désignaient plus autrement que sous ce surnom de Gros-Crevé le très haut seigneur Louis-Victor de Rochechouart, duc de Mortemart et de Vivonne, prince de Tournay-Charente, pair de France, gouverneur des provinces de Champagne et Brie, général des galères de France, lieutenant-général de Sa Majesté des mers et armées du Levant et... vice-roi de Sicile.

C'est peut-être un peu à tort que nous donnons au duc de Vivonne son dernier titre de vice-roi ; car, après avoir cédé sa vice-royauté à son remplaçant, M. de la Feuillade, il venait de quitter la Sicile où, pendant trois années, il avait si cavalièrement régné que Messine la pieuse, Messine la sainte, comme elle s'appelait, avait un instant songé à implorer la protection des Turcs.

C'était un singulier personnage que le duc de Vivonne, âgé, à cette époque, de quarante-deux ans.

Grand dormeur et fort gourmand, son surnom de Gros-Crevé était dû à un si remarquable embonpoint, que la cour en faisait le continuel but de ses plaisanteries. On citait le mot d'un courtisan auquel Louis XIV reprochait d'engraisser faute de mouvement.

—Pardon, sire, je me donne beaucoup d'exercice, ce matin encore j'ai fait deux fois le tour de M. de Vivonne ! avait répondu l'interpellé.

Il est vrai d'ajouter que la majeure partie de ces plaisanteries s'échangeaient toujours à bonne distance du duc, car il était excessivement brave et, de plus, il possédait un de ces esprits mordants, incisifs... salés même, qui avait bien vite raison du plaisant et faisait changer de côté aux rieurs.

Si l'esprit des Mortemart est devenu proverbial, de Vivonne contribua fort à cette réputation de la famille.

Ne croyant à rien sauf à son estomac, le duc ne quittait, pour ainsi dire, la table ou le lit que pour se battre... ce qu'il faisait alors d'un rude cœur.

À part ces trois occupations, tout le reste lui paraissait de si peu d'importance ou, plutôt, sa paresse était telle que souvent

il tardait de deux mois à écrire au roi le rapport d'un combat victorieux qu'il avait livré.

Pour le défendre contre les colères de Louis XIV, il avait un avocat en la personne de sa sœur, Mme de Montespan, qui, pendant quatorze années, tint le Roi-Soleil sous l'obscure.

Au besoin même, le Gros-Crevé dédaignait l'appui de sa sœur. Quand sa faute avait pris de trop colossales proportions, il arrivait en poste des plus longues distances et ne retait à Versailles que bien juste le temps de lâcher quatre ou cinq grivoises plaisanteries dont se pâmait de rire le grand Roi. Loin de songer alors aux reproches, il renvoyait de Vivonne avec un nouveau titre ou une nouvelle faveur.

Protégé par cette indulgence royale, le duc se permettait les plus excentriques fantaisies.

À Messine, le jour où il lui avait fallu se faire solennellement reconnaître vice-roi, de Vivonne avait laissé le sénat se morfondre à sa porte pendant cinq heures, parce que, voulant dormir la grasse matinée, il avait défendu d'entrer chez lui avant qu'il appellât. Outre le sénat, le clergé et tout le peuple entier durent attendre son réveil.

Quand enfin le cortège s'était mis en marche, de Vivonne avait tout arrêté en pleine rue, pour attendre un potage qu'il avait oublié d'avalier au départ.

Joignons à ces détails que le duc jurait toujours par Vénus et par Sardanapale ; qu'il avait la manie d'être perpétuellement costumé d'écarlate des pieds à la tête, avec une éternelle paire de bas verts, et nous abandonnerons ce portrait esquisse à la hâte en laissant à la suite de notre récit la tâche de le compléter.

Donc nous reviendrons à la galère royale qui ramenait en France le vice-roi de Sicile, remplacé en ses fonctions sur sa demande.

Pendant notre récit, le bâtiment était arrivé à son poste de mouillage, c'est-à-dire en pleine baie, où il se maintenait sur ses ancres.

En voyant la galère mouiller si loin de terre, les spectateurs du quai ne témoignèrent aucun étonnement, car telle était la précaution ordinaire contre les évasions des galériens qui ravaient à bord.

—N'empêche que demain matin le Gros-Crevé ne retrouvera pas sa chiourme au grand complet. Plus d'un condamné fera cette nuit le plongeon, dit un homme du peuple.

—Oui, et il y aura de l'argent à gager pour celui qui ouvrira l'œil et saura mettre la main sur ces plongeurs, répliqua un autre en faisant allusion à la prime accordée à celui qui ramenait un galérien évadé.

Aujourd'hui que les mots galérien et condamné aux galères sont vides du sens qui les avait fait créer, nous demandons à donner quelques détails nécessaires, attendu que, de la tourbe des galériens, va sortir un de nos personnages.

À cette époque de navigation à la voile, quand les vaisseaux se remuaient lourdement ou s'immobilisaient faute de vent, la galère, grâce à la force des rames, était le bâtiment par excellence pour faire la course. Dans les grandes batailles navales, elle s'utilisait, soit pour l'attaque ou la poursuite, soit pour le remorquage des hauts vaisseaux désarmés ou privés de vent.

Or, cette force mouvante qui faisait sa supériorité, la galère l'obtenait de la chiourme qui manœuvrait ses rames.

Toute galère se divisait en trois parties : La proue, armée de canons, où se tenaient les marins des voiles, les soldats et les artilleurs. La poupe où vivait le commandant avec son aristocratique et très-nombreux corps d'officiers. C'était dans ce long

espace, appelé la vogue, qui s'étendait entre la poupe et la proue, que grouillait la chiourme sur ses bancs.

Le nombre des bancs variait suivant l'importance de la galère. Depuis la Réale, quelquefois surnommée aussi Capitane, qui en comptait quatre-vingts, le nombre descendait jusqu'à un minimum de vingt-quatre bancs.

Chaque banc représentait une rame que faisaient mouvoir cinq rameurs, dont quatre galériens et un marin libre ayant fonctions d'argousin, le tout sous la surveillance d'un comite, chef suprême de la chiourme.

Cheveux, barbe et sourcils rasés, sans autres vêtements qu'une veste, un caleçon et un bonnet de laine rouge, le galérien vivait perpétuellement attaché à son banc par une chaîne.

Au cou lui pendait à une corde un bâillon en liège qu'on appelait tap. Sur l'ordre « tap en bouche », le galérien devait se bâillonner quand, au milieu d'un combat, les chefs craignaient les cris de frayeur ou les appels à la révolte de la chiourme.

La plus petite faute se punissait à coups de trique en temps ordinaire ; au moment de la lutte, la chose était réglée par l'argousin, qui passait son sabre au travers du corps du coupable.

Le galérien évadé qui se laissait reprendre avait le nez et les oreilles coupés, moyen infailible pour le faire reconnaître, en cas de récidive.

Les premiers rameurs avaient été des Turcs, faits prisonniers ou achetés à ceux qui les tenaient en esclavage. Les états de la marine française prouvent qu'un fonds était réservé pour ces achats.

Plus tard, par économie, on se décida à faire tort aux corbeaux, c'est à dire à utiliser ceux qui avaient mérité la patente.

Alors s'établit la condamnation aux galères, qui servit à repeupler les bancs dégarnis par les boulets et, surtout, par les nombreuses maladies. Car, pour se défendre contre le froid, le soleil et la pluie, les galériens n'avaient au-dessus de leurs têtes que la toile qui recouvrait la vogue.

Toujours enchaînés, ils vivaient, travaillaient, dormaient et souffraient pendant de longues années dans un espace de six pieds de long sur trois de large.

Malgré la sévérité avec laquelle se punissaient les évasions, on comprend quel désir de liberté torturait ces hommes quand ils avaient la terre en vue.

Voilà pourquoi la galère Réale du duc de Vivonne, au lieu de s'approcher du rivage, avait mouillé en pleine baie.

* * *

Malgré cette précaution, prise par la galère Réale, de se tenir éloignée du rivage pour prévenir une évaison, quand le comite réel, chef des argousins, présenta, le lendemain matin, son rapport à M. de Vivonne, il avait dû y consigner le fait suivant, en langage du bord de l'époque :

« En fuite le tiercerol de la vingt-trois senestre. »

Ce qui signifiait simplement que le troisième rameur de la vingt troisième rame de gauche ne s'était pas retrouvé sur ce banc, où la veille encore il était enchaîné.

A ce sujet, une observation. Quand un poète a dit qu'on était quatre-vingts rameurs sur la galère capitane, il a commis une grosse erreur. De ce que la Réale (ou capitane, c'est tout un) comptait toujours quatre-vingts rames, le poète a jugé bon de mettre un rameur pour chacune d'elles.

Or ces rames, longues de trente-six pieds, impossibles à manier par un seul homme, étaient manœuvrées par cinq rameurs qui, d'après leur place devant la rame, en commençant par l'extrémité,

prenaient les noms de : vogue-avant (c'était le matelot libre) l'apostis, le tiercerol, le quarterol et le quintorol, tous quatre galériens.

Donc, à cinq hommes pour chacune des quatre-vingts rames d'une Capitane, le poète aurait dû dire qu'on était quatre cents rameurs sur la galère capitane.

Revenons à notre sujet.

Assis devant la table où lui avait été servie sa première collation du matin, M. de Vivonne écoutait la lecture du rapport de son comite. Au passage qui relatait l'évasion d'un homme de la chiourme, il releva la tête.

— Un Turc ? demanda-t-il.

— Non, monseigneur, un chrétien... très-mauvais chrétien, à la vérité... n'était un gibier de potence, que la justice de France nous avait mis pour quarante ans au service du roi, répondit le comite.

— Cet homme n'est pas repris dans la journée, tu t'adresseras, en mon nom, au gouverneur de Toulon pour qu'il te remplace l'évadé par un des condamnés qui attendent au port leur tour d'embarquement.

Le comite secoua la tête d'un air de doute.

— On ne sait pas ce qu'on prend, et on sait ce qu'on perd, dit-il. J'aurai de la peine à remplacer ce tiercerol... Quel gaillard ! des bras solides... du feu... et de la jeunesse. C'était un luron d'avenir. A Messine, je l'avais vu à bord de la frégate l'Etoile, arrivant de France, ainsi que m'en donne le pouvoir mon titre, de comite réel, qui m'autorise à recruter la chiourme de la Capitane parmi l'équipage des autres galères du roi.

Et le comite ajouta avec un vrai soupir de regret :

— Ah ! oui, c'était un vrai dessus de panier... un garçon de choix ! ! Pas encore dix huit ans, et il avait déjà assassiné deux personnes quand la justice l'a envoyé prendre l'air de mer !

Tout absorbé par le plaisir de la table, M. de Vivonne était resté à peu près sourd aux doléances du comite. Dans deux heures, il allait descendre à terre et prendre la route de Versailles, qu'il avait quitté depuis trois ans.

De bien longtemps peut-être, il ne devait revoir sa galère ; aussi ne prenait-il déjà plus qu'un fort médiocre intérêt à tous ces détails du bord.

— Bien, retire-toi, fit-il d'un ton indifférent, et n'oublie pas de t'adresser au gouverneur pour qu'il te remplace ton homme, s'il n'est pas repris.

— Oui, monseigneur, dit l'argousin, qui, comprenant le congé qu'on lui donnait, s'inclina respectueux avant de sortir.

Comme il se redressait, sa vue se dirigea machinalement vers la fenêtre, par laquelle on apercevait Toulon à l'extrémité de la rade.

— Oh ? oh ! fit-il joyusement, je crois bien que je n'aurai pas besoin de rendre visite au gouverneur, car voici là-bas une barque qui m'a tout l'air de me rapporter mon oiseau évadé.

En effet, à deux cents toises de la galère vers laquelle il se dirigeait, on voyait arriver un canot monté par deux rameurs.

Le duc tourna les yeux vers la rade.

— C'est sans doute mon courrier qu'on m'expédie de Toulon.

— En ce cas, monseigneur, cette barque a fait d'une pierre deux coups, car, dans le fond, j'aperçois, couché et ficelé, un garçon de ma connaissance qu'on nous apporte aussi avec vos lettres, ajouta le comite.

— Alors, va recevoir cet homme et paye la prime, commanda M. de Vivonne.

— Et je préviendrai l'armurier du bord de tout préparer

pour la petite cérémonie, dit l'argousin en sortant, tout joyeux de retrouver son captif évadé.

C'était bien le fugitif, qui arrêté par les gens de la côte, était ramené à la galère, où son retour donnait droit à une prime de six pistoles pour ses capteurs.

Ce que le comite appelait la petite cérémonie était une épouvantable pénalité.

Tout évadé repris était d'abord mené devant le commandant suprême de la galère dont il faisait partie. En présence du capitaine, le comite réclama le prisonnier, en jurant sur l'Évangile ouvert qu'il appartenait à la chiourme. Une fois l'homme à lui rendu, il le faisait conduire au banc qu'il avait déserté, et l'armurier lui rivait au pied une chaîne d'un poids trois fois plus lourd que celle brisée dans l'évasion.

Puis, aussitôt rattaché, on lui coupait le nez et les oreilles, et l'armurier appliquait un fer rouge sur les plaies vives. Dans un des douloureux soubressauts que causait la cautérisation du nez, il n'était pas rare que le fer rouge éborgnât aussi le malheureux.

À la suite de cette horrible torture, trois heures de convalescence lui étaient accordées avant qu'il reprit son service à la rame.

Après une absence de cinq minutes, le comite, aidé d'un camarade, reparut devant M. de Vivonne, traînant après lui son prisonnier, aux bras liés derrière le dos, aux pieds entravés par une corde qui ne lui permettait que de courtes enjambées.

De taille moyenne, mais bien découplé, le galérien était un garçon de dix-huit ans auquel on en aurait facilement donné vingt-cinq, tant la misère, la fatigue et le vice avaient vuilli son visage.

La ruse, l'énergie, l'audace qui se lisaient dans ses yeux prouvaient combien la justice avait eu raison d'écarter du sein de la société ce précoce et dangereux scélérat.

Bien qu'il eût l'horrible obstinant qui allait punir son évasion, nulle crainte ne troublait son regard et ne faisait chanceler sa marche. Insouciant en apparence, il avait saisi le chef argousin qui se représentait devant M. de Vivonne pour, suivant l'usage, réclamer son prisonnier, la main sur l'Évangile.

Si l'on tient à savoir la raison de ce serment prêtés à un chef pour lui attester que tel homme faisait partie du bâtiment qu'il commandait et que, par conséquent, devait connaître, nous dirons qu'un capitaine de galère, restât-il vingt ans à son bord, ne voyait jamais le visage des galériens.

En voici la raison.

Le capitaine restait toujours sur la poupe du navire, alors appelée carosse de poupe. Or, l'énorme poids des rames nécessitait une manœuvre contraire à celle employée aujourd'hui pour les légers avirons. Quand la rame plougée devait fendre l'eau, les cinq rameurs, s'arcoboutant sur une pédale, la poussaient devant eux, puis posaient le genou dessus pour la faire émerger, et alors se renversaient en arrière, sur le banc, afin de la ramener à plonger.

Cette nage, opposée à celle que nous connaissons, plaquait ainsi le rameur dans un sens différent de celui actuellement adopté, c'est-à-dire qu'il faisait face à la proue.

Le commandant d'une galère ne voyait donc jamais que le dos des galériens, qui grouillaient à ses pieds dans une sorte de fosse en contre-bas du carosse de poupe.

Quand les deux hommes étaient entrés, le Gros-Croqué achevait de siroter un énorme gobelet d'eau de Dantzic à la glace, dont il faisait suivre chacun de ses repas.

Donc, le nez et le coudo en l'air, de Vivonne — renversé sur ce même fauteuil qu'il faisait monter sur la rambade les jours de bataille, car il dirigeait toujours le combat tête nue, tranquillement assis, au lieu du casque et de la cuirasse, répétant qu'il n'était pas nécessaire de se mettre en sueur pour recevoir un boulet ; M. de Vivonne, disons-nous, en voyant entrer le galérien, resta si surpris qu'il demeura un instant le nez dans son gobelet vide.

— Par Sardanapale ! se dit-il, où donc ai-je vu cette figure-là ?

Le comite attendait respectueusement que le duo eût fini de boire, tout en s'étonnant qu'un gobelet dont le fond regardait si bien le ciel pût encore contenir une goutte de liquide.

Mais tout à son étonnement, de Vivonne ne songeait nullement à l'excentricité de sa posture et continuait à réfléchir dans son gobelet.

— Non, pensait-il, je ne connais pas un pareil gredin... mais il me rappelle je ne sais plus trop quelle ancienne figure de ma connaissance avec laquelle ce scélérat doit avoir une ressemblance.

Et le Gros-Croqué, fort intrigué, restait le coudo en l'air.

— Est-ce qu'il veut avaler sa timbale ? se demandait le comite, qui, droit devant son chef, n'osait troubler le duo en son silence.

Ce fut le galérien qui, en voyant ce nez à demeure sous le gobelet d'argent, eut la monstrueuse hardiesse d'interrompre la scène muette par un formidable éclat de rire qui découvrit ses dents blanches.

Le comite pâlit devant une pareille impudence qui allait soulever chez de Vivonne une colère dont quelques éclats retomberaient sur lui.

Mais il n'en fut rien, car, au même moment, le Gros-Croqué reposait vivement sa timbale sur la table, en s'écriant à mi-voix du ton satisfait d'un homme qui a rattrapé un souvenir en fuite :

— J'y suis !

Le rire du galérien avait donné à sa bouche un certain rictus qui, sans doute par analogie, avait ravivé la mémoire du duo, en précisant le portrait cherché.

Et, tout en dévisageant le jeune condamné, de Vivonne se disait :

— Oui, j'y suis. Je fais maintenant à qui ce vaurion ressemble... Par Vénus ? c'est à la commère Briche... dans sa jeunesse !

Le comite n'était pas au bout de ses étonnements. Après avoir déjà vu le duo laisser passer impuissant l'éclat de rire, il tomba de son haut en entendant le général des galères de France, qui n'avait jamais adressé la parole à un forçat, demander au prisonnier :

— Quel âge as-tu, drôle ?

— Dix-huit ans.

— Quel est ton nom ?

— Lundi.

M. de Vivonne crut avoir mal entendu et se le fit répéter.

— Oui, Lundi, reedit le jeune homme ; ce nom m'a été donné par les gens qui m'ont élevé, après m'avoir ramassé... un lundi... dans un fossé où j'avais été abandonné, aux environs de Chartres.

— Et que sont devenus ceux qui t'avaient recueilli ? demanda vivement le duo, que ces réponses paraissaient avoir subitement intéressé.

— Ils sont morts ! dit le galérien d'une voix rauque.

Le comite interrompit l'interrogatoire.

— Si monseigneur le permet, je lui apprendrai un détail :

c'est justement parce qu'il a tué ses deux bienfaiteurs que la justice du roi nous a confié ce jeune homme pour un laps de quarante années

—Est-ce vrai? fit le duc.

— Ces gens me battaient, répondit le jeune homme d'un ton sec, encore plein de rancune malgré la vengeance accomplie.

—En t'évadant, tu savais à quelle peine tu t'exposais en te laissant reprendre?

—Il faut bien risquer quelque chose pour s'arracher à l'épouvantable existence des galères. Toujours trimer! toujours souffrir! jamais une heure de bon temps!

Le comite crut encore devoir se mêler à l'entretien, et il s'écria:

—Oh! l'ingrat! moi qui l'avais placé, par bonté, près du plus joyeux compagnon de toute la galère... un ancien maître d'armes au régiment de Navailles, qui nous est arrivé ici pour avoir tué son capitaine. Dire qu'il qu'il n'a pas une heure de bon temps! Quand, toute la nuit, au lieu de dormir, je leur permets de s'amuser à ferrâiller avec deux bouts d'osier que j'ai eu l'extrême faiblesse de laisser en leurs mains. Oh! l'ingrat!

Le comite aurait pu parler encore longtemps sans être le moins du monde entendu par M. de Vivonne qui, devenu pensif, regardait le jeune galérien et se disait:

—Est-ce lui? Dix-huit ans... la ressemblance!... Ce gargon est un affreux bandit; mais serait-il devenu tel, si je n'avais pas été mêlé à son existence? N'est-ce pas un peu moi qui, involontairement, l'ai poussé sur la route des galères?

Et M. de Vivonne se demanda encore:

—Est-ce bien lui?

Témoin de cette scène, le comite croyait vraiment rêver. Toutes ses idées de discipline étaient bouleversées par ce phénoménal événement qu'un forçat s'était permis de rire au nez du puissant général des galères et que ce dernier, au lieu de faire aussitôt pendre cet être abject, avait daigné lui adresser la parole.

Lundi lui-même était surpris de l'impunité qui semblait être acquise à son imprudent écolat de gaieté et se demandait ce qui pouvait rendre le duc aussi indulgent à son égard.

—Quelle était la profession de ceux qui l'ont ramassé aux portes de Chartres? demanda M. de Vivonne.

(A CONTINUER.)

Commencé le 12 août 1886 — (No. 346.)

VARIÉTÉS

La paresse n'a point d'avocats, mais, en revanche, elle a beaucoup d'amis.

M. Prud'homme console une pauvre femme dont le fils est aux grandes manœuvres.

—Voyons, madame, prenez courage... S'il meurt d'un coup de soleil, ce sera à l'ombre du drapeau français.

Caboulard est très superstitieux.

L'autre jour il se trouvait à un dîner où treize personnes étaient réunies.

—Treize! s'écria-t-il soudain... Nous sommes treize!

—Eh bien?

—Un de nous mourra certainement avant les autres!...

NOS PRIMES

Les avantages que nous offrons maintenant aux personnes qui aiment à lire ne peuvent être surpassés, disons plus: n'ont et ne seront jamais égalés. En effet il suffit de jeter un coup d'œil sur la liste suivante pour se convaincre qu'il est impossible de se procurer autant de littérature choisie et variée pour une somme aussi minime que le prix de l'abonnement.

Les histoires contenues dans les trois séries ci-après détaillées, réunies ensemble, ont coûté et coûteraient encore plus de \$20 dans les librairies. Par conséquent ceux qui prennent un abonnement de trois années au FEUILLETON recevront pour plus de \$35 de littérature variée des meilleurs auteurs.

Notre collection étant très-restreinte, nous conseillons à nos amis de se hâter.

PRIMES OFFERTES

COLLECTIONS DU « FEUILLETON ILLUSTRÉ »

Toute personne qui nous fera parvenir le montant de son abonnement pour une année ou plus, recevra en prime l'une des séries ci-après mentionnées (une série par chaque année d'abonnement—au choix) contenant les histoires suivantes complètes:

PREMIÈRE SÉRIE

L'Homme des Grèves — Le Crime d'un Autre — L'Amour à l'Épée—Un Noviciat—Le Roi des Volours—Le Trésor de Scroggsay. — Les Héritiers du Poignard — La Main Malheureuse—et plus de cinquante historiettes, variétés, etc.

Cette collection embrasse plus de deux années du journal.

DEUXIÈME SÉRIE

Une Vengeance de Peau-Rouge — La Demoiselle du Cinquième — La Grande Halte — Les Meurtriers de l'Héritière.

Cette collection renferme près de deux années du journal.

TROISIÈME SÉRIE

Les Aventures du Capitaine Vatan — La Dame de Pique — La Fille de Marguerite.

Cette collection embrasse plus de deux années du journal.

Les personnes qui prendront un abonnement de trois ans recevront en plus les ouvrages suivants:

Exil l'Émempoisonneur — Le Testament Sanglant — Les Dramas de l'Argent.

Toute personne qui nous enverra trois nouveaux abonnés recevra gratuitement toutes nos primes.

Nous n'envoyons aucune prime ni le commencement d'aucun feuilleton avant d'avoir reçu le montant de l'abonnement.

INFORMATIONS — Les conditions d'abonnement à notre journal comme suit:—Un an, \$1.00; six mois, 50 cents, payables d'avance. On s'abonne pour moins de six mois. Les abonnements partent du 1er de mois. Pour la ville de Montréal, 50 cents en plus par année.

Aux agents: 15 cents la douzaine et 20 par cent de commission sur n'importe quel montant, le tout payable à la fin du mois.

MORNEAU & OIE, Éditeurs,

Boîte 1986.

No. 475 Rue Craig, Montréal.